



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON  
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20230413-20230411-DE  
Reçu le 20/04/2023

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 avril 2023

Date de convocation : le 01 avril 2023  
Date d'affichage : le 13 avril 2023  
Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES – Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bernard CASTANIER – Bruno CAVAINAC – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Joel ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Claude HENRY – Christophe LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Thierry TEULIER –

Etaient absents ou excusés : 25 Dont 2 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

### DELIBERATION N° 2023/04/11

**Restitution du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge de Véhicules  
Electriques**

ZAC de Bourran  
12 rue de Bruxelles  
BP 3216  
12032 RODEZ cedex 9  
05 65 73 31 60  
sieda@sieda.net  
[www.sieda.fr](http://www.sieda.fr)



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

**DELIBERATION N° 2023/04/11**

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20230413-20230411-DE  
Recu le 20/04/2023

## Restitution du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques

La loi d'orientation des mobilités a créé la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public.

Le schéma directeur donne à la collectivité ou à l'établissement public un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire, pour aboutir à une offre :

- coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

Visant à des objectifs très opérationnels à un horizon de temps court et porteur d'une vision à plus long terme, le schéma directeur revêt une dimension stratégique et constitue une démarche à la fois structurée et adaptable localement.

C'est dans ce cadre que le SIEDA avec l'ensemble des syndicats d'énergie d'Occitanie et les métropoles de Toulouse et Montpellier ont lancé en 2022 la réalisation d'un schéma directeur à l'échelle Régionale.

Ce travail arrivant à sa fin et avant un dépôt en préfecture, le président rend compte des conclusions de ce travail.

L'étude de Schéma Directeur est jointe en annexe de la présente décision.

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIEDA :

- prend acte de ce projet de schéma,
- approuve ce projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques à l'échelle du département de l'Aveyron,
- approuve le dépôt pour avis auprès des Services de Préfecture, de toutes les pièces préparées à savoir :
  - o Etat des lieux de l'offre
  - o Evaluation des besoins et concertation
  - o Stratégie et plan d'action

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification  
Du 20 Avril 2023

